

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DECHANTELOUP-LES-VIGNES
78570

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 13 juin 2024

DATE D’AFFICHAGE : 13 juin 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33

Présents : 26

Votants : 28

L’an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf juin, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le treize juin deux mille vingt-quatre, s’est réuni en salle du conseil en mairie à 20h00, sous la Présidence du Premier Maire Adjoint, Monsieur François LONGEAULT.

Etaient présents :

M. LONGEAULT, Premier Maire Adjoint

Mme CHIARETTO, M. BONNEAU, Mme BATHILY, M. BOUCHELLA, Mme ABLOUH, M. GAILLARD, Mme BELHADJ-ADDA, Maires – Adjoints,

Mme CHERGUI, Mme CHARLOT, Mme. BOUKANDOURA, M. AZIMI, M. BRENOT, Mme. CHATELAIN, M. LIAOUI, Mme RAKOTOMALALA, M. HILALI, M. GAYDOUK, Mme DUBOIS, M. FOURE, Mme BAUDRY, M JALLOT, Mme. KHARJA, M. FARIGOULE, Mme. SIRAS, Mme. AZDAD, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

Mme ARENOU (empêchée)

(Procuration à M. LONGEAULT)

M. GOURVENEC

(Procuration à Mme CHIARETTO)

Absents excusés :

M. CAMARA

M. ALIM

M. MARCIN

Mme LARABI

M. ODIRA

**APPROBATION DES REGLEMENTS DU DISPOSITIF « ETUDE » POUR LES
INTERVENANTS ET LES FAMILLES**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la mise en place du dispositif « ETUDE »,

CONSIDERANT la délibération du 23 mai 2024 fixant la rémunération des intervenants

CONSIDERANT l’avis favorable de la Commission Education Enfance du 14 mai 2024

Accusé de réception en préfecture
078-217801380-20240625-2024-DEL-43-DE
Date de réception préfecture : 27/06/2024

ENTENDU l'exposé de Monsieur LONGEAULT, Premier adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (abstentions de Mme KHARJA, de M FARIGOULE, de Mme SIRAS, de Mme AZDAD) ;

APPROUVE les règlements du dispositif « ETUDE » pour les familles et les intervenants.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer le règlement intérieur des accueils péri et extrascolaires qui prendra effet le 2 septembre 2024, et tout acte relatif à sa mise en œuvre.

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le vingt-cinq juin deux mille vingt-quatre.

Délibération certifiée exécutoire de par :
- l'affichage le :

- la transmission à la Sous-Préfecture
le :

Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Maire-adjoint



François LONGEAULT

